



# COMMUNE D'OTTROTT

67530 - 03.88.95.87.07 - Fax : 03.88.95.82.11

Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de MOLSHEIM  
Communauté de Communes du Canton de ROSHEIM

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2026

Sous la présidence de M. KOPP Patrice doyen, puis Mme ZELLER Catherine Maire

Présents : ZELLER Catherine, DAVOINE Kévin, BOCH Candy,  
EVANGELISTA Michel, LEGRAND Morgane, BACHER Sébastien, ABEL  
VEILLARD Nathalie, KOPP Patrice, MULLER Sandra, MARCHAND Florent,  
MESSMER Kévin, PRIEUR SENDELIN Céline, OLIVIER Benjamin,  
HEBTING Delphine, SCHAETZEL Guillaume, SELG Angelina, DRITSCH  
Jérôme, FUCHS Valérie.

Absent excusé :

- Mme Elina WILLER ayant donné pouvoir à ABEL VEILLARD Nathalie

Date d'envoi de l'ordre du jour : 23.03.2026

La séance débute à 17h30

Les membres du conseil municipal proclamés élus à la suite des récentes élections municipales du 22 mars 2026 se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée le 23 mars 2026 par le Maire Claude DEYBACH, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

**Séance tenue temporairement à la salle des fêtes au 5, avenue des Myrtilles pour raison des Travaux de rénovation de la Mairie.**

Le secrétaire de séance désigné est M OLIVIER Benjamin,

## ORDRE DU JOUR Installation du Conseil Municipal

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Election du Maire,
3. Fixation du nombre d'adjoints
4. Election des Adjoints.
5. La lecture et remise de la charte de l' élu local.
6. Désignation des représentants des syndicats intercommunaux à vocation unique
7. Approbation de la séance du conseil municipal du 5 mars 2026

8. Modalités de transmission dématérialisée des convocations, ordres du jour et procès-verbaux du Conseil municipal pour la durée du mandat
9. Divers – informations.

---

---

### **APPEL NOMINAL**

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Patrice KOPP, le doyen d'âge, qui procède à l'appel nominal,

### **N° 8803 - DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

M. Patrice KOPP le doyen d'âge préside le point :

VU l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales qui énonce que « lors de chacune de ses séances, le Conseil Municipal désigne son secrétaire » ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉSIGNE** M OLIVIER Benjamin, en qualité de secrétaire de la présente séance du Conseil Municipal.

### **N° 8804 - ELECTION DU MAIRE**

Le Président, M. Patrice KOPP, doyen, a invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire.

Il a rappelé qu'en application des articles L.2122-4 , L.2122-5 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires

#### **Élection du maire**

##### **Premier tour de scrutin**

Pour constituer le bureau de vote, le Conseil Municipal a désigné deux assesseurs :

**PRIEUR SENGELIN Célia et DRITSCH Jérôme**

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, et passé par l'isoloir et s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la Mairie.

Le Président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le Conseiller Municipal a déposé lui-même dans l'urne prévue à cet effet.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote qui a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	19
<b>A DÉDUIRE</b> : bulletins déclarés nuls par le bureau (art. 66 du Code Électoral)	0
<b>A DEDUIRE</b> : bulletins déclarés blancs (art.65 du Code Electoral) 2	4
<b>RESTE</b> , pour le nombre de suffrages exprimés	15
Majorité absolue	15

Ont obtenu :

- Mme Catherine ZELLER 15 voix

Mme Catherine ZELLER, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire, et a été installé.

Mme Catherine ZELLER, a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

#### **N° 8805 - FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS**

**Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-2 et suivants ;

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-2-

**Considérant** que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

**Considérant** que le conseil municipal compte dix-neuf (19) membres.

#### **RAPPEL**

Population municipale de la commune	Nombre de conseillers effectivement élus	Nombre maximum d'adjoints
De 1500 à 2499	19	5

Mme. le Maire propose aux membres du conseil le nombre de cinq (5) adjoints

#### **Le Conseil Municipal**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

19 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

- **ADOPTE** la création de cinq (5) postes d'adjoints.

**N° 8806 - ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE**

**Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7-2 ;

**Considérant** que, dans toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Une liste de candidats aux fonctions d'adjoints est-elle proposée :

**LISTE A**

- Candy DESSALLE – BOSCH
- Kévin DAVOINE
- Nathalie ABEL VEILLARD
- Florent Dominique MARCHAND
- Sandra MULLER

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après

**1<sup>er</sup> tour de scrutin**

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	19
<b>A DÉDUIRE</b> : bulletins déclarés nuls par le bureau (art. 66 du Code Électoral)	0
<b>A DEDUIRE</b> : bulletins déclarés blancs (art.65 du Code Electoral) 2	4
<b>RESTE</b> , pour le nombre de suffrages exprimés	15
Majorité absolue	15

Ont obtenu :

– Liste A, 15 QUINZE voix

- La liste A ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire :

1. Candy DESSALLE – BOSCH
2. Kévin DAVOINE
3. Nathalie ABEL VEILLARD
4. Florent Dominique MARCHAND
5. Sandra MULLER

**N° 8807 - LA LECTURE ET REMISE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL.**

Lecture et remise de la Charte de l'élu local

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1111-1-1, L.2121-7, L.2121-12 et L.2123-1 ;

**VU** la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat ;

**Considérant** que lors de la première réunion du conseil municipal suivant son renouvellement général, le Maire donne lecture de la Charte de l'élu local prévue à l'article L.1111-1-1 du CGCT ;

**Considérant** qu'une copie de cette charte doit être remise à chaque conseiller municipal ;

**Le Conseil Municipal prend acte** de la lecture et la remise par Monsieur le Maire de la Charte de l'élu local et du chapitre du CGCT consacré aux « Conditions d'exercice des mandats municipaux » (articles L.2123-1 à L.2123-35 et R.2123-1 à D.2123-28).

**N° 8808 - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX A VOCATION UNIQUE**

**A - DES REPRESENTANT DU SYNDICAT INTERCOMMUNALE A VOCATION UNIQUE - REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL DISPERCE D'OTTROTT - SAINT NABOR (SIVU RPId)**

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** l'arrêté préfectoral du 22 juillet 2002 portant création : du SIVU RPId Ottrott Saint Nabor.

**Vu** l'article 5 des statuts indiquant la clé de répartition du nombre de délégués,

**Considérant** qu'il convient de désigner deux délégués titulaires et un délégué suppléant de la commune d'Ottrott et de Saint Nabor auprès du SIVU du RPId ;

**Considérant** que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués ;

**Considérant** toutefois que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret ;

**Considérant** qu'aucun membre du conseil municipal ne s'oppose à ce que la désignation des délégués au sein du syndicat soit effectuée à main levée il est proposé :

**Les délégués titulaires :**

A :Nathalie ABEL VEILLARD - B :Sandra MULLER

**Le délégué suppléant :**

A : Delphine HEBTING

**B - DES REPRESENTANT DU SYNDICAT INTERCOMMUNALE A  
VOCATION UNIQUE – DES CARRIERES D’OTTROTT – SAINT NABOR**

**Vu** le code général des collectivités territoriales,  
**Vu** les statuts indiquant la clé de répartition du nombre de délégués,

**Considérant** qu'il convient de désigner trois délégués titulaires et un délégué suppléant de la commune d'Ottrott et de Saint Nabor auprès du SIVU des carrières ;

**Considérant** que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués ;

**Considérant** toutefois que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret ;

**Considérant** qu'aucun membre du conseil municipal ne s'oppose à ce que la désignation des délégués au sein du syndicat soit effectuée à main levée il est proposé :

**Les délégués titulaires :**

A : Catherine ZELLER - B : Célia PRIEUR SENGELIN - C : Morgane LEGRAND

**Le délégué suppléant :**

A : .Kévin MESSMER

**Le Conseil Municipal**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

15 POUR

0 CONTRE

4 ABSTENTIONS

**A – SIVU du RPI d Ottrott / Saint Nabor :**

**DESIGNE POUR LA COMMUNE D’OTTROTT**

**Les délégués titulaires :**

A :Nathalie ABEL VEILLARD

B :Sandra MULLER

**Le délégué suppléant :**

A : Delphine HEBTING

***Pour mémoire désigné a la commune de Saint Nabor :***

**Délégués titulaires Saint Nabor :**

1- Mme Muriel ROSSIGNON

2- Mme Aurélie PAULUS

**Le délégué suppléant Saint Nabor est :**

1- Mme Magalie HENRI

**B – SIVU des carrières Ottrott / Saint Nabor :**

**DESIGNE POUR LA COMMUNE D'OTTROTT**

**Les délégués titulaires :**

- A : Catherine ZELLER
- B : Célia PRIEUR SENGELIN
- C : Morgane LEGRAND

**Le délégué suppléant :**

- A : .Kévin MESSMER

***Pour mémoire désigné a la commune de Saint Nabor :***

**Délégués titulaires Saint Nabor :**

- 1- M. Régis MULLER
- 2- M. Dominique GROSS
- 3- M. Bernard STAUB

**Le délégué suppléant Saint Nabor est :**

- 2- Mme Cathia STRIEBIG

- **CHARGE** Mme le Maire est chargée de transmet cette délibération à la Mairie de Saint Nabor et au président du syndicat du SIVU du RPId Ottrott et Saint Nabor

**N° 8809 - APPROBATION DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MARS 2026**

**Le Conseil Municipal**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

18 POUR

0 CONTRE

1 ABSTENTION

Approuve le procès-verbal de la dernière séance du 5 mars 2026 et émarge le registre en conséquence.

N° 8810 - **MODALITES DE TRANSMISSION DES CONVOCATIONS, ORDRES DU JOUR ET PROCES VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LA DUREE DU MANDAT**

Mme le Maire informe les membres du Conseil municipal que, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, les convocations peuvent être adressées par voie dématérialisée.

Dans un souci de simplification administrative et de réduction des coûts, il est proposé que, pour toute la durée du mandat municipal, les convocations, ordres du jour, documents annexes et procès-verbaux des séances du Conseil municipal soient transmis aux conseillers municipaux par courrier électronique à l'adresse qu'ils auront communiquée à la mairie.

L'ensemble du conseil municipal complète le formulaire d'accord.

**Le Conseil Municipal**

- **PREND ACTE** de la transmission dématérialisée des convocations, ordres du jour, documents annexes et procès-verbaux pour toute la durée du mandat et complète le formulaire prévu à cet effet.

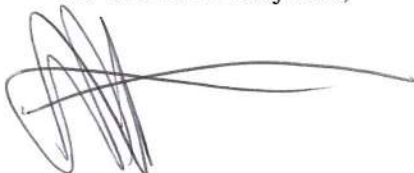
N° 8811 - **DIVERS-INFORMATIONS**

NEANT

La séance prend fin à 18h30.

*Registre des délibérations certifié exécutoire  
Transmis à la Sous-préfecture le 30.03.2026  
Publié le 30.03.2026  
Document certifié conforme  
OTTROTT, le 30 avril 2026*

*Le Secrétaire de séance*  
M OLIVIER Benjamin,



Mme Le Maire,  
Catherine ZELLER

